

Courriel n°25

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Éoliennes Voie Corette

Date : Fri, 30 Sep 2022 19:01:56 +0200

De : <@gmail.com>

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr

Bonjour,

Je refuse ce projet à cause de la saturation visuelle et l'encerclement des 7 éoliennes du projet de la Voie Corette. Le positionnement des postes de livraison sur la route de Matigny se trouvent isolés et éloignés des éoliennes. De plus sur une commune voisine et sans aucune insertion paysagère ce qui n'a aucun sens.

Cordialement

Courriel n°26

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Eoliennes Voie Corette

Date : Fri, 30 Sep 2022 19:57:27 +0200

De : <@gmail.com>

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr

A nouveau je réitère mon NON catégorique pour ce projet éolien

NON à la dénaturation de nos paysages

NON NON NON

Sancourt

Courriel n°27

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Eoliennes Voie Corette

Date : Fri, 30 Sep 2022 19:58:14 +0200

De : <@gmail.com>

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr

A nouveau je dis NON a ce projet

Arrêtez les massacres de nos campagnes

NON NON NON a ce projet

Sancourt

Courriel n°28

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique complémentaire, Projet éolien "Voie Corette" à DOUILLY et MATIGNY 80

Date : Sat, 1 Oct 2022 10:58:14 +0200

De : <.@gmail.com>

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr

42220 SAINT SAUVEUR EN RUE

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans le projet cité en objet, modifié par rapport au projet initial de NORDEX en 2016, suite aux divers jugements intervenus, je tiens à marquer mon opposition, laquelle vous conseille d'émettre un **"Avis défavorable"** pour les diverses raisons suivantes :

- Tout d'abord le projet maintenu à 6 éoliennes au lieu des 13 initialement prévues n'en est pas moins toujours localisé dans un espace que la DREAL a cartographié en 2019 comme **"espace de respiration visuelle"** en vue d'éviter tout phénomène de saturation paysagère. En l'occurrence le projet ne respecte pas ce zonage établi par une instance officielle !
- Ensuite, s'agissant de l'économie financière du projet, chiffré à un investissement total de 33 millions d'euros, je m'interroge sur la véracité de ce chiffrage, en ce qu'aucune information ne permet de contrôler le coût effectif des machines prévues, sachant que depuis deux ans, et suite à l'évolution du marché des matériaux, les prix éoliens ont augmenté d'au moins 10%... Le plan d'affaires énonce une production électrique escomptée de 55,59 Gwh/an, ce qui correspondrait à un taux de charge moyen de 29,4% : ce calcul hypothétique ne paraît pas conforme à une moyenne de 22% de taux de charge sur les dernières années, d'autant que diverses données scientifiques attestent d'un ralentissement des vents dûs au réchauffement climatique. Dès lors, une estimation calée sur la réalité constatée des taux de charge moyens serait plus réaliste, ce qui se traduirait par une production de 42 Gwh/an au lieu de 55,59 ! **Dès lors, avec un tarif de rachat de 61,2 €/Mwh calé sur un AO/CRE, le projet n'est plus rentable !**

Je précise au passage que l'ensemble des documents financiers fournis est plus que minimal, y compris le plan d'affaires qui ne reprend pas tous les éléments habituels d'un dossier classique. Un Kbis qui figure aux documents joints interroge aussi, avec un transfert d'inscription d'immatriculation du RCS de PARIS en août 2014 à celui de NANTERRE en décembre 2021 : ce transfert est sans doute consécutif au rachat de certains actifs de NORDEX par le nouveau pétitionnaire RWE France, mais dès lors, devrait s'accompagner d'une copie des actes de cession...

- Sur l'existence des PDL pointée par la CAA dans son jugement : par rapport au projet initial, on passe de 4 à 3 PDL, lesquels restent localisés à plus d'un km de la plus proche éolienne, et sans aucune précaution d'intégration paysagère nouvelle. Vu la réduction du projet, **on était en droit d'attendre un passage à 2 PDL seulement, avec un repositionnement central de ces PDL et une intégration paysagère cohérente...** Le maintien en l'état permet de soupçonner une volonté sous-jacente d'extension future en reprenant le positionnement d'autres éoliennes, en particulier sur le territoire de la commune de MATIGNY...

Pour conclure, je veux marquer en plus tous mes doutes sur la nécessité générale de l'éolien, bien incapable de permettre en quoi que ce soit une **réduction des émissions de GES / CO², en ce que son fonctionnement aléatoire nécessite son couplage avec des sources pilotables**, en particulier du thermique émetteur de CO² ! Pour ce qui est de la fourniture d'électricité dont nous avons besoin, l'éolien ne permet pas non plus de répondre au principal défi, **qui est de répondre à la demande aux heures de pointe**, les vents correspondant rarement à ces dernières.

Toutes ces raisons devraient vous amener, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à émettre sur ce

dossier un "**Avis Défavorable**" très ferme.
En vous priant de bien vouloir agréer mes salutations distinguées.

Agrégé de l'Université honoraire,
Ancien Maire (PEYRIAT, Ain).

Courriel n°29

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Consultation - parc éolien - voie Corette

Date : Sat, 1 Oct 2022 14:10:37 +0200

De : <.@gmail.com>

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation au sujet de la construction du parc éolien voie Corette :

Je tiens à vous faire parvenir, en tant que conseiller municipal et habitant avec ma compagne et mes enfants, de la commune de Quivières, une ferme opposition à ce projet.

1) Je n'ai rencontré aucun habitant favorable à ce projet. Les conseils municipaux des différentes communes concernées et voisines se sont tous opposés à ce projet (s'engageant solidairement dans des recours).

2) L'implantation d'éoliennes sur le dernier espace préservé dans le secteur va finir de **saturer les lignes d'horizon** que ce soit de jour ou de nuit avec les lumières clignotantes (à la fois pour les habitants de nombreuses communes voisines mais aussi pour les usagers des grandes voies de circulation Ham - Péronne - Saint Quentin).
on assiste progressivement dans notre région à une **destruction du paysage** avec des éoliennes implantées dans toutes les directions et visibles à des dizaines de kilomètres à la ronde.

3) l'implantation des postes de livraison isolés dans un paysage de plateau est totalement problématique pour leur insertion dans le paysage de plateau dégagé (cf plan de masse p3).

4) Des erreurs semblent avoir été commises dans les documents fournis, éoliennes présentes sur des paysages mais qui ne sont pas là en réalité !

5) les capacités financières de la société exploitante sont son garantie et ne reposent que sur des promesses et pas sur un dépôt sur un fond de garantie ou autre.

Je n'ai pas repris ici l'ensemble des arguments déposés lors de la première enquête publique, mais en tant qu'habitant rural nous réaffirmons notre volonté de préserver les derniers paysages préservés de notre territoire.

Recevez mes salutations,

.

Courriel n°30

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de la voie Corette

Date : Sat, 01 Oct 2022 17:20:33 +0200

De : <.@wanadoo.fr>

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr

Bonjour,

Par ce mail je viens exprimer mon refus vis à vis de ce projet.

Cette partie de notre territoire, caractérisé par son horizontales est encore préservé. Il faut arrêter de planter ces monstres dégradants notre cadre de vie, nos paysages. Cette politique n'a rien d'écologie puisque pour chaque MW éolien prévu, il faut en prévoir autant en énergie fossile, lorsque le vent ne souffle pas.

Le nucléaire est réellement une énergie verte, decarbonnée , pourquoi vouloir le remplacer par une énergie à 75% fossile et 25% éolien ?

Cherchez l'erreur !

Stop à l'implantation de ces machines de plus en plus hautes et oppressantes dans nos campagne.

80190 POTTE

Télécharger [BlueMail pour Android](#)

Courriel n°31

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ÉOLIENNES VOIE CORETTE

Date : Sat, 1 Oct 2022 17:38:38 +0200

De : Vent de colère à Villers saint Christophe <@gmail.com>

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr

JE SUIS OPPOSÉ A CE PROJET ET CELA DEPUIS LE DÉPART
DEPUIS CHEZ MOI A L OUEST CE SONT 80 MATS QUI POLLUENT
MON VISUEL IL Y A SATURATION

J BAILLY

Courriel n°32

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Eoliennes voie Corette

Date : Sat, 1 Oct 2022 20:18:03 +0100

De : <@gmail.com>

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr

Madame,Monsieur,

Je suis formellement OPPOSÉE au projet des éoliennes voie Corette....excédée qu on puisse défigurer le paysage de nos campagnes ! Notre cadre de vie arrive à saturation de ces agglomérats d éoliennes partout où on porte le regard!

QUIVIERES